

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre 2014**

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 19

Procurations de vote : aucune

Convocation faite et affichée le : 7 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

Adèle AUBAUD, Gilles AUGER, Fabienne BARBEY, Gilbert DOUCET, Christelle FOLLIOU, Thierry HELIE, Yolande JORE, Annie KERAUDREN, Gilbert LARSONNEUR, Philippe LE BORGNE, Paul LECERF, Guy LEPETIT, Jean LEPETIT, Viviane LETERRIER, Aurore MALEZIEUX-MADOIRE, Annie MOTTIER, Gilbert PELLETIER, Daniel SIMON, Jean-François CLAUDE.

### **ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Aucun

### **ABSENT EXCUSÉ :**

Aucun

### **SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Jean-François CLAUDE est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2014**

*Monsieur Gilbert Larsonneur signale une erreur de frappe à la page 93, les sommes subventionnées au titre de la DETR doivent être entendues TTC.*

Le compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2014 est lu et approuvé à la majorité (17 pour, 2 abstentions).

*Monsieur Gilles Auger évoque le problème des filets des pêcheurs que la déchetterie, de compétence communautaire, refuse pour l'instant de stocker en attendant leur recyclage par une filière existante. Ce rejet est motivé par le fait que la SPL du Port, société privée, doit s'occuper de ce déchet.*

*Monsieur Thierry Hélié précise que l'avis négatif provient du groupe de travail « ordures ménagères ». Il rappelle qu'une filière professionnelle existe pour retraiter ces déchets.*